



Allocations CAF non perçues depuis près de 8 mois

Par **Nano06**, le **12/02/2014** à **16:26**

Bonjour,
Au cours de deux courtes périodes (3 mois et 2 mois), pour mon stage en entreprise, j'ai habité à Paris où j'ai pris un logement étudiant.
Ayant droit à l'allocation de la CAF, j'ai touché mes droits sur la première période (de décembre à mars) mais à ce jour, je n'ai toujours pas touché mes droits pour ma seconde période (de mi-juin à mi-août), alors que le dossier avait été réalisé selon les exigences de la CAF.
Après de nombreux appels et courriers concernant les papiers qui, soit-disant, manquaient au dossier, la CAF m'a appris que je devais fournir mes paies de juin et juillet 2013 (que j'avais déjà envoyé), au cours d'appel téléphonique qui se sont soldés par des "raccrochements au nez", la première fois à ma mère et la deuxième fois à moi-même, sans compter une certaine nonchalance de ces employés. Toutefois, je vais de ce pas leur envoyer les pièces manquantes.
Voilà maintenant plus de 8 mois que je n'ai toujours rien touché et j'aimerais savoir s'il était possible de faire un dépôt de plainte pour incompétence de leur part et donc demander un dédommagement pour le temps perdu, les lettres avec accusés de réception envoyées et les appels téléphoniques surtaxés. Sans compter que ne touchant pas les dites allocations pour m'aider cela a engendré un changement dans ma façon de consommer et de me nourrir.
J'espère que vous pourrez me répondre, merci d'avance.
Bonne journée à vous.
Cordialement
Nano06

Par **alterego**, le **12/02/2014** à **17:08**

Bonjour,
Une plainte serait irrecevable et subirait un classement vertical. Comprenez-pouvons-nous.
Quelle CAF incriminez-vous ? 06 ou 75 ?
Le changement de département peut

être une cause du problème.rnrnCordialement

Par **Nano06**, le **13/02/2014** à **21:05**

BonsoirrrnrJe vous remercie de votre réponse.rnLa CAF que j incrimine est celle du 75. En effet, je n ai jamais eu à faire avec la Caf du 06rrnCordialement